

COMMUNIQUE /11 février 2020

DEGROUX BRUGERE CONSEILLE LES ACTIONNAIRES D'ULTRAFLUX A L'OCCASION DE SA CESSION A FAURE HERMAN

La société Ultraflux spécialisée en débitmétrie ultrasons dans tous les secteurs d'activité a été cédée à la société Faure Herman, elle-même spécialisée dans le domaine de la débitmétrie.

Ces deux acteurs du marché qui entretenaient des relations professionnelles depuis de nombreuses années, ont décidé de joindre leurs efforts pour se développer plus rapidement sur le marché mondial.

Cette acquisition permettra à Faure Herman de renforcer sa position d'acteur incontournable en développant à l'international, l'activité qui a fait la réputation d'Ultraflux.

Pour cette opération, Degroux Brugère avec Augustin Fleytoux, associé, accompagnait les cédants d'Ultraflux.

Faure Herman était conseillée par Valther Avocats avec Velin Valev, associé, Bastien Charra et Alexandre Bernard en corporate ainsi que Valérie Dubaille, associée, sur la due diligence sociale. Arsène est intervenu en fiscalité avec Brice Picard, associés et Jean Eudes Delsols.

Contacts presse

AVOCOM / Charlotte Vier + Romain Ménager / ch.vier@avocom.fr / r.menager@avocom.fr /

LD : 01 48 24 00 40 ou 42.

A propos de Degroux Brugère

Le Cabinet DEGROUX BRUGERE intervient depuis plus de 30 ans auprès d'une clientèle d'actionnaires-dirigeants, d'entreprises, de groupes familiaux et de fonds, dans les domaines suivants :

- droit fiscal (patrimonial, groupes de sociétés, entreprises, contentieux),
- droit des sociétés (vie sociale, fusions-acquisitions, restructurations, haut de bilan),
- transactionnel, LBO/Private equity, venture capital,
- droit des entreprises en difficulté,
- droit commercial, contrats,
- droit social,
- contentieux judiciaire.

Le Cabinet comprend aujourd'hui environ 35 personnes, dont 10 associés et une quinzaine de collaborateurs.